Acte de remembrement urbain Nonnewisen à Esch-sur-Alzette

La Ville d'Esch-sur-Alzette, le Fonds du Logement et 4 propriétaires privés, ont signé en date du 29 mars 2019, la convention de remembrement urbain concernant les PAP 2B et 2C des Nonnewisen à Esch-sur-Alzette. La convention de remembrement a préalablement été approuvée par le Ministère du Logement en date du 28 février 2019 et le Ministère de l'Intérieur en date du 27 août 2019.

La convention de remembrement permettait de définir les grandes lignes de répartition des parcelles, converties en points sur des surfaces brutes constructibles suivant les apports de chaque partie. Conformément à cette répartition de surfaces, la convention de remembrement définit les parts des frais de viabilisation à investir pour chacune de ces parties en ce qui concerne les frais de travaux et d'études d'infrastructures.

Après signature de la convention, la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Fonds du Logement ont procédé au mesurage et au bornage des limites du périmètre de remembrement ainsi que les limites des parcelles cadastrales attribuées à chaque partie.

Les numéros de lots non définitifs initialement attribués dans la convention sont par voie de mesurage convertis en numéros cadastraux officiels avec les contenances précises de chaque parcelle attribuée.

Comme initialement défini dans la convention, l'acte de remembrement précise que deux propriétaires ont accepté de payer leurs parts de frais d'études et d'infrastructures pour obtenir un équivalent en surface construite brute que leurs apports initiaux.

Par cet acte de remembrement, la Ville d'Esch-sur-Alzette devient propriétaire des parcelles suivantes :

1- Les terrains destinés à être intégrés au domaine public communal, cadastrés COMMUNE DE ESCH-SUR-ALZETTE, SECTION A DE ESCH/NORD à savoir :

No parcelle	Contenances			Nature de culture	Lieu-dit
2799/19279	03	28	27	place - voirie	Rue Guillaume Capus
2799/19280	02	23	24	parc	Rue Guillaume Capus

2- Les places à bâtir désignées ci-après et destinées à être intégrées au patrimoine privé de la Ville, cadastrés COMMUNE DE ESCH-SUR-ALZETTE, SECTION A DE ESCH/NORD à savoir:

No parcelle	Contenances			Nature de culture	Lieu-dit
2778/19240	00	03	36	place	Rue Rosalind Franklin

2778/19241	00	03	36	place	Rue Rosalind Franklin
2778/19242	00	03	36	place	Rue Rosalind Franklin
2778/19243	00	03	36	place	Rue Rosalind Franklin
2778/19244	00	03	36	place	Rue Rosalind Franklin
2778/19245	00	03	36	place	Rue Rosalind Franklin
2778/19246	00	04	22	place	Rue Rosalind Franklin
2781/19247	00	29	42	place	Rue Rosalind Franklin
2781/19248	00	13	19	place	Rue Rosalind Franklin
2792/19250	00	03	00	place	Rue Joseph Hackin
2792/19251	00	03	00	place	Rue Joseph Hackin
2792/19252	00	03	00	place	Rue Joseph Hackin
2792/19253	00	03	00	place	Rue Joseph Hackin
2792/19254	00	03	00	place	Rue Joseph Hackin
2792/19255	00	03	00	place	Rue Joseph Hackin
2792/19256	00	03	00	place	Rue Joseph Hackin
2792/19257	00	03	00	place	Rue Joseph Hackin
2792/19258	00	03	00	place	Rue Joseph Hackin
2792/19259	00	03	13	place	Rue Joseph Hackin
2798/19260	00	25	92	place	Rue Joseph Hackin
2798/19292	00	13	33	place	Rue Lise Meitner
2799/19152	00	00	04	place	Rue Joseph Hackin
2803/19281	00	13	35	place	Rue Lise Meitner
2808/19293	00	02	38	place	Rue Lise Meitner
2808/19294	00	02	37	place	Rue Lise Meitner
2808/19295	00	02	35	place	Rue Lise Meitner
2808/19296	00	02	34	place	Rue Lise Meitner
2808/19297	00	02	32	place	Rue Lise Meitner

2808/19298	00	02	31	place	Rue Lise Meitner
2808/19299	00	02	29	place	Rue Lise Meitner
2808/19300	00	02	28	place	Rue Lise Meitner
2808/19301	00	02	26	place	Rue Lise Meitner
2808/19302	00	02	25	place	Rue Lise Meitner
2808/19303	00	02	23	place	Rue Lise Meitner
2808/19304	00	02	22	place	Rue Lise Meitner
2808/19305	00	02	21	place	Rue Lise Meitner
2808/19306	00	02	19	place	Rue Lise Meitner
2808/19307	00	02	18	place	Rue Lise Meitner
2808/19308	00	02	14	place	Rue Lise Meitner
2808/19309	00	02	13	place	Rue Lise Meitner
2808/19310	00	02	11	place	Rue Lise Meitner
2808/19311	00	02	09	place	Rue Lise Meitner
2856/19327	00	11	53	place	Rue Albert Einstein
2856/19328	00	01	07	place	Rue Albert Einstein
2856/19329	00	01	06	place	Rue Albert Einstein
2856/19330	00	01	06	place	Rue Albert Einstein
2856/19331	00	01	06	place	Rue Albert Einstein
2856/19332	00	01	06	place	Rue Albert Einstein
2856/19333	00	01	06	place	Rue Albert Einstein
2856/19334	00	01	06	place	Rue Albert Einstein
2856/19335	00	01	06	place	Rue Albert Einstein
2856/19336	00	01	06	place	Rue Albert Einstein
2856/19337	00	01	06	place	Rue Albert Einstein
2856/19338	00	01	06	place	Rue Albert Einstein
2856/19339	00	01	07	place	Rue Albert Einstein

2856/19340	00	01	07	place	Rue Albert Einstein
2856/19341	00	01	33	place	Rue Albert Einstein
2856/19342	00	01	33	place	Rue Albert Einstein
2856/19343	00	01	33	place	Rue Albert Einstein
2856/19344	00	01	33	place	Rue Albert Einstein
2856/19345	00	01	33	place	Rue Albert Einstein
2856/19346	00	01	33	place	Rue Albert Einstein
2856/19347	00	01	33	place	Rue Albert Einstein
2856/19348	00	01	33	place	Rue Albert Einstein
2856/19349	00	01	36	place	Rue Albert Einstein
2856/19350	00	01	36	place	Rue Albert Einstein

L'acte de remembrement sera approuvé par le Conseil d'Administration du Fonds du Logement en date du 19 septembre 2019.